

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 JUIN 2020

Etaient présents : Mme RETOURNARD, M. VIALLETEL, Mme KOLB, M. THOMAS, Mme CAUNOIS,
Mme SANDALO, VOGUET, PARDOENS, DESSAINT, CHIARLA,
M. ROUSSELIN, BERHAUT, GIBRAT, JOBERT.

Etait absent excusé : M. MONIOT procuration à Mme CAUNOIS.

**Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire
le jeudi 11 juin 2020 à 19h00
salle du Conseil, mairie de CHOIGNES**

ORDRE DU JOUR

- 1) Notification des taux d'imposition des 2 taxes directes locales ;
- 2) Budget primitif 2020 ;
- 3) TLPE 2021 ;
- 4) Achat des volets roulants pour le groupe scolaire ;
- 5) Choix des entreprises pour l'installation des volets roulants ;
- 6) Réfection de la façade Ouest du groupe scolaire ;
- 7) Installation d'aires de jeux sur la commune ;
- 8) Achat d'ordinateurs pour la création d'un espace numérique d'accompagnement des administrés ;
- 9) Vente parcelle section ZK n°348 et n°350 ;
- 10) Achat ER parcelle section AB n°61 et n°62 ;
- 11) Achat ER parcelle section AB n°115 et n°128 ;
- 12) Achat parcelle section AB n°60 ;
- 13) Notification d'exonération suite à la crise sanitaire (loyer parking, foot...) ;
- 14) Nomination des membres des impôts directs ;
- 15) Nomination des membres du CCAS ;
- 16) Nomination des délégués au SDED52 ;
- 17) Désignation du représentant de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;
- 18) Création du cheminement rue Edith Bourlon de Rouvre ;
- 19) Choix de l'entreprise pour la réfection façade Ouest de l'école.

Points divers

- Dia section 096 B n°64 rue du Foulon à Chamarandes ;
- ...

19h00 - Ouverture de la séance

Il est procédé à la nomination du secrétaire de séance : **Madame Clélia DESSAINT** est nommée secrétaire à l'**unanimité**.

Arrivée de Mme VOGUET : 19h04

Madame le Maire demande si le compte rendu du précédent conseil appelle des remarques ou observations. Celui-ci est accepté à l'**unanimité**.

Arrivée de M. BERHAUT : 19h06

20200601 - Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales 2020

Madame le Maire donne la parole à Mme Véronique KOLB, adjointe aux finances : comme chaque année, la Direction des Finances Publiques envoie aux communes un état de notification à compléter avec les bases de l'année N-1 et les bases prévisionnelles de l'année N. Il appartient aux communes de voter les nouveaux taux en fonction du produit nécessaire à l'équilibre du budget. Ces décisions sont très encadrées et réglementées.

Madame KOLB précise qu'à partir de 2020, la commune ne votera plus que deux taux d'imposition. Elle fait un rapide résumé de l'état de notification de l'année précédente.

Elle rappelle que la taxe d'habitation sur les résidences principales est en passe d'être supprimée ; ne subsistera que la taxe pour les résidences secondaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide des taux des taxes du foncier bâti et non bâti, à savoir :

Taxes	Taux votés	Base d'imposition prévisionnelle 2020	Produit attendu correspondant
Foncier bâti	12.35%	711 200.00 €	87 833 €
foncier non bâti	27.47%	49 900.00 €	13 708 €
Produit fiscal attendu			101 541 €

20200602 – Budget primitif 2020

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif 2020 à savoir :

RECAPITULATIF DES DEUX SECTIONS ET RESULTATS		
	Dépenses	Recettes
Investissement	606 741.59 €	606 741.59 €
Fonctionnement	1 157 060.35 €	1 157 060.35 €
Total	1 763 801.94 €	1 763 801.94 €

20200603 – Taxe Locale sur la Publicité Extérieure : tarifs 2021

Madame le Maire rappelle la délibération du 24/06/2016 du Conseil Municipal instituant la Taxe sur la Publicité Locale Extérieure (TLPE). Les tarifs maximaux de base de la TPLE sont relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année. Les montants maximaux de base de la TLPE sont en fonction de la taille des collectivités, et s'élèvent pour 2021 à :

- Pour les dispositifs publicitaires et pré enseignes (affichage non numérique) :

Communes et EPCI percevant la taxe en lieu et place des communes membres comptant :	Superficie inférieure ou égale à 50m²	Superficie supérieure à 50m²
Moins de 50 000 habitants	16.00 € Par m ² et par an	32.00 € Par m ² et par an
De 50 000 à 199 999 habitants	21.10 € Par m ² et par an	42.20€ Par m ² et par an
Plus de 200 000 habitants	31.90 € Par m ² et par an	63.80 € Par m ² et par an

- Pour les dispositifs publicitaires et pré enseignes (affichage numérique) :

Communes et EPCI percevant la taxe en lieu et place des communes membres comptant :	Superficie inférieure ou égale à 50m²	Superficie supérieure à 50m²
Moins de 50 000 habitants	48.00 € Par m ² et par an	96.00€ Par m ² et par an
De 50 000 à 199 999 habitants	63.30€ Par m ² et par an	126.60 € Par m ² et par an
Plus de 200 000 habitants	95.70 € Par m ² et par an	191.40 € Par m ² et par an

- Pour les enseignes :

Communes et EPCI percevant la taxe en lieu et place des communes membres comptant :	Superficie inférieure ou égale à 12m²	Superficie supérieure à 12m² et inférieure ou égale à 50m²	Superficie supérieure à 50m²
Moins de 50 000 habitants	16.00 € Par m ² et par an	32.00 € Par m ² et par an	64.00€ Par m ² et par an
De 50 000 à 199 999 habitants	21.10 € Par m ² et par an	42.20 € Par m ² et par an	84.40 € Par m ² et par an
Plus de 200 000 habitants	31.90 € Par m ² et par an	63.80 € Par m ² et par an	127.60€ Par m ² et par an

Madame le Maire propose de reconduire les tarifs appliqués en 2020 pour l'année 2021 comme indiqué ci-dessous :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide des tarifs :

Enseignes : tarifs 2021				
Superficie totale inférieure ou égale à 7m ²	Superficie totale supérieure à 7m ² et inférieure ou égale à 12m ² , non scellées au sol	Superficie totale supérieure à 7m ² et inférieure ou égale à 12m ² , scellées au sol	Superficie totale supérieure à 12m ² et inférieure ou égale à 50m ²	Superficie totale supérieure à 50m ²
Exonération	Exonération	10.00€ Par m ² et par an	20.00€ Par m ² et par an	40.00€ Par m ² et par an

Dispositifs publicitaires et pré enseignes : tarifs 2021			
Supports non numériques		Supports numériques	
Superficie totale inférieure ou égale à 50m ²	Superficie totale supérieure à 50m ²	Superficie totale inférieure ou égale à 50m ²	Superficie totale supérieure à 50m ²
10.00€ Par m ² et par an	20.00€ Par m ² et par an	30.00€ Par m ² et par an	60.00€ Par m ² et par an

20200604 – Volets roulants au groupe scolaire Anne-Marie Fourrière

Madame le Maire propose d'installer des volets roulants avec commande électrique à l'école afin d'occulter les fenêtres des salles de classe.

L'expérience de l'an passé a montré toute l'utilité de se protéger du soleil afin d'éviter une surchauffe excessive dans les salles de classe et permettre la continuité pédagogique. Cette installation aura deux utilités :

- sécuriser les ouvrants par rapport à l'intrusion,
- permettre de se protéger des premières chaleurs de juin.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de l'achat de volets roulants au groupe scolaire dont le coût prévisionnel s'élève à 27 000,00 € HT.

20200605 – Choix de l'entreprise pour l'installation des volets roulants au groupe scolaire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les travaux :

- o à l'entreprise BGC, sise 34 rue du Château à CHAMARANDES-CHOIGNES pour un montant de 22 040,00 € HT ;
- o à l'entreprise CONFORM'ELEC 2 rue des Choisis 52370 CIRFONTAINES EN AZOIS pour un montant de 4 689,48 € HT.

20200606 – Réfection de la façade Ouest du groupe scolaire

Madame le Maire informe l'assemblée que la façade de l'école, côté Ouest, est endommagée par les intempéries : le bardage en bois est très abîmé et nécessite d'importants travaux de protection et d'étanchéité. Il s'agit de redonner un visuel propre et harmonieux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de la réfection de la façade Ouest de l'école dont le coût prévisionnel s'élève à 9 000,00 € HT.

20200607 – Installation d'aires de jeux sur la commune

La commission environnement propose l'installation de deux aires de jeux (une à Chamarandes et une à Choignes) pour les jeunes enfants et les préados. Des structures ressorts avec des jeux multi activités sont envisagées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de l'installation d'aires de jeux multi activités dont le coût prévisionnel s'élève à 40 000,00 € HT.

20200608 – Création d'un espace numérique d'accompagnement des administrés : achat d'ordinateurs

Dans le cadre du projet de maintien et du développement des services à la population, Madame le Maire propose la mise en place d'un espace numérique d'accompagnement des administrés dans leurs démarches administratives.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de l'achat d'ordinateurs dont le coût prévisionnel s'élève à 7 000,00 € HT.

20200609 – Vente de parcelles communales : Section ZK n° 348 au lieu dit les Antes et n° 350 au lieu dit les Hautes Charrières

Monsieur REBELO Antonio a sollicité la commune afin d'acquérir une parcelle contigüe à sa propriété. Il souhaiterait une surface d'environ 1 000 m².

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de vendre au prix de 26,00 € le m² :

- la parcelle section ZK n°348 au lieu dit « les Antes » d'une superficie de 80 m² (un document d'arpentage précisera la contenance exacte) ;
- la parcelle section ZK n° 350 au lieu dit « les Hautes Charrières » d'une superficie de 919 m² (un document d'arpentage précisera la contenance exacte).

L'accès de ces deux parcelles se fera au lieu dit « sur coteau aux chèvres ». La clôture du terrain sera à la charge de M. REBELO et devra être occultante ;

Achat d'emplacements réservés (ER)

Les négociations menées auprès des propriétaires de parcelles contenant des ER ont abouti. Le prix de vente est arrêté à la somme de 2,00 € le m². Le Conseil Municipal, à **l'unanimité**, décide de faire l'acquisition des ER suivants :

20200610 – parcelles section AB n°61 et 62 sises chemin des jardins

- ER parcelle section AB n°61 sise chemin des jardins pour une contenance d'environ 147 m² (un document d'arpentage précisera la contenance exacte) ;
- ER parcelle section AB n°62 sise chemin des jardins pour une contenance d'environ 95 m² (un document d'arpentage précisera la contenance exacte).

20200611 – parcelles section AB n°115 et 128 sises chemin des jardins

- ER parcelle section AB n°115 sise chemin des jardins pour une contenance d'environ 285 m² (un document d'arpentage précisera la contenance exacte) ;
- ER parcelle section AB n°128 sise chemin des jardins pour une contenance d'environ 70 m² (un document d'arpentage précisera la contenance exacte).

20200612 – parcelle section AB n°60 sise chemin des jardins

Le propriétaire a souhaité également vendre la totalité de sa parcelle.

- parcelle AB n°60 sise chemin des jardins en totalité soit 2196 m² dont 296m² d'ER au prix de 4 392,00 €.

20200613 – Notification d'exonération suite à la crise sanitaire

Madame le Maire propose à l'assemblée d'accorder des exonérations de loyers, allant de 10 % à 100%, pour non occupation du domaine privé de la commune pendant la crise sanitaire. Le Conseil Municipal, à **l'unanimité**, accorde les exonérations suivantes :

- Le rendez-vous des amis, : loyer des places de parking : annulation des titres n°21, 25, et 493/2020 et non facturation des mois de juin et juillet ;
- Le District de foot, loyer pour l'occupation du terrain : réduction du titre n°26/2020 de 250,00 € ;
- L'association de foot de Laville-aux-bois, loyer pour l'occupation du terrain : annulation du titre n°28/2020 ;

20200614 - Nomination des Membres des Impôts Directs

Madame le Maire explique à l'assemblée que la commission communale des impôts directs émet un avis sur la mise à jour des valeurs locatives foncières retenues comme bases de calcul des impôts directs locaux. Cette commission doit être composée du Maire, de six commissaires et de six suppléants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose la liste suivante : Présidente de la Commission des Impôts Directs : Mme Bernadette RETOURNARD, Maire

Les membres :

Qualité	Titulaires			Suppléants		
Élus	Mme	Véronique	KOLB	M.	Bernard	VIALLETEL
	M.	Yannick	THOMAS	M.	Frédéric	BERHAUT
	Mme	Marie-Dominique	CAUNOIS	M.	Jacques	ROUSSELIN
	Mme	Elianne	SANDALO	M.	Christophe	GIBRAT
	Mme	Florence	PARDOENS	Mme	Claude	VOGUET
	Mme	Clélia	DESSAINT	Mme	Elise	CHIARLA
Contribuables	M.	Nicolas	DIDIER	M.	Julien	LANCLUME
	Mme	Mauricette	MARCK	M.	Jean	CHANTIER
	Mme	Louise	CHAUMONT	M.	Michel	VOGT
	M.	Jacques	BASTIAN	M.	Claude	PONSOT
	M.	Michel	DROUIN	Mme	Isabelle	ARNOULT
	M.	Jérôme	YUNG	M.	Frédéric	PERRIN

20200615 – Nomination des Membres du CCAS

Les membres du CCAS, membres issus du Conseil Municipal, doivent être élus au scrutin secret. Madame le Maire présente la liste suivante : Présidente du CCAS : Mme Bernadette RETOURNARD, Maire

Mme CAUNOIS
Mme VOGUET

Mme PARDOENS
M. THOMAS

Sont élus, à l'unanimité, Mesdames CAUNOIS, VOGUET, PARDOENS et Monsieur THOMAS.

Mme le Maire présente au Conseil les membres non élus au CCAS :

Mme BRIQUEZ
Mme MANGIN

Mme ROUYER
Mme MARTIN

20200616 - Election des délégués de la commune à la commission locale du SDED52

Il convient de nommer trois délégués à la commission locale du SDED52. Ceux-ci représenteront la commune au sein de la commission locale à laquelle elle appartient, collège électoral chargé de l'élection des délégués au comité syndical du SDED 52 pour le bloc de compétences « énergie ». Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne en qualité de délégués communaux : Mme Bernadette RETOURNARD, M. Pascal MONIOT, M. Frédéric BERHAUT.

20200617 – Désignation du représentant de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

La Communauté d'Agglomération de Chaumont est soumise au régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU). De ce fait, la communauté d'agglomération est dans l'obligation d'instituer une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Le conseil communautaire, dans sa séance du 14 janvier 2017 a créé la CLECT et a fixé sa composition.

Chaque commune membre de l'agglomération doit obligatoirement disposer d'au moins un représentant, membre de son conseil municipal, au sein de la CLECT.

La CLECT est composée de 71 membres ainsi répartis :

- 4 membres pour la commune de Chaumont + 2 suppléants
- 3 membres pour la commune de Nogent + 2 suppléants
- 2 membres pour la commune de Biesles +1 suppléant
- 2 membres pour la commune de Bologne +1 suppléant
- 2 membres pour la commune de Froncles +1 suppléant
- 1 membre pour toutes les autres communes +1 suppléant par commune

La commune doit donc désigner le membre titulaire et le membre suppléant qui siègera à la CLECT. Le Président de l'Agglomération réunira la première CLECT qui sera chargée d'élire son président et vice-président parmi les membres.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Madame Bernadette RETOURNARD en tant que membre titulaire et Madame Véronique KOLB en tant que membre suppléant.

20200618 - Création d'un cheminement piéton sécurisé le long de la rue Edith Bourlon de Rouvre (RD162) aux abords de la salle des fêtes

La commune envisage de créer un cheminement piéton sécurisé le long de la rue Edith Bourlon de Rouvre (RD 162), aux abords de la salle des fêtes et l'aménagement sécuritaire de la route.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prendre un maître d'œuvre pour le suivi des travaux de création d'un cheminement piéton sécurisé le long de la rue Edith Bourlon de Rouvre (RD 162), aux abords de la salle des fêtes : estimation 1 700,00 € HT

20200619 – Choix de l'entreprise pour la réfection façade Ouest de l'école

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les travaux à l'entreprise AQUARELLE, sise 1 rue du chemin de ronde à CHAUMONT pour un montant de 8 691,00 € HT.

POINTS DIVERS

Dans le cadre de sa délégation de signature concernant les **déclarations d'intention d'aliéner** (DIA), Madame le Maire informe l'assemblée qu'aucune préemption n'a été faite sur le bien immobilier suivant : section 096 B n°64 rue du Foulon.

Les festivités du **14 juillet** sont annulées compte tenu des circonstances sanitaires actuelles.

Des **devis pour des travaux de voirie** ont été signés :

- pour la réfection du chemin de Haute Bannie, scarification, compactage et mise en œuvre de grave concassée (du canoë kayak jusqu'à l'écurie des Antes) : 5 815.60 € HT
- pour le curage du fossé rue de Chaumont parcelle section ZA n°64 : 960,00 € HT.

Logement communal

Des devis ont été demandés pour l'installation d'un poêle à granulés.

Date à retenir :

Cubage des affouages : le samedi 20 juin 2020.

Visite des bois communaux avec tous les élus : rendez-vous le samedi 27 juin 2020 à 14h00 en mairie de Choignes.

Les points à l'ordre du jour ayant été épuisés, la séance est levée à 22h10
Prochaine réunion du Conseil Municipal
Le jeudi 9 juillet 2020

Le Maire,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Bernadette RETOURNARD

